	EXTRAIT DE REGISTRE D CONSEIL DE C REGISTRE N° 1	Envoyé en préfecture le 01/04/2019 Reçu en préfecture le 01/04/2019 Affiché le ID : 059-200043404-20190326-DELIB129A-DE
45 conseillers communautaires	REUNION DU 26 MARS 2019	
<p>La séance du Conseil s'est tenue au siège de la Communauté de Communes à 18 h 30.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Pour ANOR : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, Pour BAIVES : M. Claude GARY, Pour EPPE SAUVAGE : Mme Viviane DESMARCHELIER, Pour FERON : Jean ROGER, Pour FOURMIES : Mme Sarah GONTIER, M. Benoît WASCAT, M. Maxence SIMPERE, M. André LEGRAND, Mme Martine ROUX, M. Jack POTTIER, Mme Corinne RIDE, M. Louis YDE, Mme Amandine TROCLET, Pour GLAGEON : Mme Brigitte MOREAU, Pour MOUSTIER EN FAGNE : M. Jean-Michel HANCART, Pour OHAIN : M. Alain RATTEZ, Mme Lydie BUREL, Pour TRELON : M. François LOUVEGNIES, M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, Pour WALLERS EN FAGNE : M. Bernard NAVARRE, Pour WIGNEHIES : M. Jean-Marc TROCLET, Mme Pascale MAHUT, M. Christian DUBOIS, Mme Christine BATTEUX, Pour WILLIES : M. Bruno LALLEMANT.</p> <p><u>Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir</u> : Pour ANOR : Lydie LAVENDOMME a donné pouvoir à Mme Joëlle BOUTTEFEUX, Pour FOURMIES : M. Mickaël HIRAUX a donné pouvoir à M. Maxence SIMPERE, Pour GLAGEON : M. Bernard CHAUDERLOT a donné pouvoir à Mme Brigitte MOREAU, Pour WIGNEHIES : Mme Dominique CESAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TROCLET.</p> <p><u>Etaient absents ou excusés</u> : Pour Anor : M. Gérard ALLAIRE, Pour FERON : Jean-François BAUDRY, Pour FOURMIES : Mme Valérie DUFOSSET, Mme Claudine DACQUET, M. Christian MARQUET, Mme Agnès DUPARCQ, Mme Marie-Hélène CORNIL, M. Franck BERTEAUX, Mme Patricia POUPELLE, M. David HURBLAIN, M. Jean-Paul LAJEUNESSE, Pour GLAGEON : M. Alain LOUBERT, Pour TRELON : Mme Geneviève BONDU.</p>		

129a SERVICES FINANCIERS : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Vu l'article 11 de la loi du 06 février 1992, de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre), un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Vu la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur de la communauté de communes et au décret N°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données sur la situation financière de la collectivité a été établi pour servir de support au débat. Il a été présenté par Monsieur le Vice-Président en charge de la fiscalité et des perspectives financières.

Les principaux débats ont portés sur :


- ⇒ Le devenir des chantiers d'insertion
- ⇒ Les taux de fiscalité
- ⇒ Le dossier fibre et le programme d'investissement en général

Le Conseil communautaire

PREND ACTE :

- de la communication et de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour 2019
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2019 organisé en son sein.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président



The image shows a blue ink signature and a circular stamp. The stamp contains the text 'Sud-Ardennois' in a large, stylized font, with 'Communauté de Communes' written in a smaller font below it. The signature is written in blue ink over the stamp.